



**Bièvre Isère Communauté
Saint-Etienne de Saint-Geoirs**

DEC PR 2025 009

**Décision de souscription d'un prêt à échéance choisie DUO
auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes
Codification ACTES : 7-3**

Le Président de Bièvre Isère Communauté,

Vu, l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2024 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et passer à cet effet les actes nécessaires,

Considérant qu'il convient de procéder à la souscription d'un prêt d'un montant de 2 900 000 € pour le Budget Principal afin de financer les investissements 2025 pour le déploiement des Points d'Apport Volontaire (PAV) ;

Vu, la proposition d'offre de financement et les conditions générales afférentes proposées par la Caisse d'Epargne,

DECISION

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Etablissement bancaire : Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes

Montant du prêt : 2 900 000 € (deux millions neuf cents mille euros)

Durée : 15 ans

Taux fixe : 3.69 %

Taux d'annuités : 2.87 %

Périodicité des amortissements et des intérêts : annuelle

Amortissement : constant (linéaire) du capital et des échéances dégressives

Versement des fonds : au plus tard le 05/09/2025

Date de la première échéance : 05/11/2025

Date de la deuxième échéance : 05/02/2026

Base de calcul : 30/360

Le prêt comporte 15 annuités.

Frais de dossier : 0.05 % du montant emprunté.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes.

Article 3 : La présente décision est transmise à Monsieur le Préfet de l'Isère.

Fait à Saint Etienne de Saint Geoirs, le 25 juillet 2025

Joël GULLON

Président de Bièvre Isère

